



**REFUS DE L'ASSURANCE ACCIDENT DE LA FÉDÉRATION DE CHEERLEADING DU QUÉBEC (FCQ) COUVRANT LES
ATHLÈTES EN CAS D'ACCIDENT DURANT LA PRATIQUE DE CE SPORT**

Toutes les personnes qui se présentent aux séances de cheerleading libre doivent payer leur affiliation à la FCQ (s'ils ne sont pas déjà athlètes au sein d'une équipe faisant partie du réseau FCQ et ayant déjà payé son affiliation) au coût de 15\$. Cela leur procure la couverture d'assurance appropriée pour la pratique du sport. La plupart des assurances privées ne couvrent pas le cheerleading.

_____ (initiales)

En refusant d'accepter ladite assurance, je _____ suis conscient que je ne serai pas couvert par la FCQ en cas d'accident. Je refuse l'assurance qui m'est proposée de plein gré et j'en comprends les conséquences possibles.

Je suis conscient que la pratique du cheerleading comporte des risques élevés de blessures, tant mineures que majeures, temporaires ou permanentes et qu'il y a un risque de mort.

_____ (initiales)

Les athlètes de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à signer le présent formulaire. Celui-ci doit être signé par un parent ou tuteur légal, sinon l'accès leur sera refusé pour des raisons de responsabilité civile.

Nom et prénom : _____

Date naissance : _____

Adresse complète : _____

Signature de l'athlète : _____

Signature du parent ou tuteur : _____

Date : _____ Tél. : _____